



WOMEN in fisheries: 3 recommendations from ACP artisanal fisheries

Women are present at all stages of ACP artisanal fisheries value chains. They are also the mainstay of families in their communities, and an essential link in getting the fish to consumers. They are essential to sustainable artisanal fisheries and aquaculture, and to food security.

OACPS states should consider the following actions to promote and support the role of women in artisanal fisheries:

1. Strengthen women participation in decision making processes

Women's work is often unrecognized and invisible. This increases their marginalisation in decision-making. Their accrued participation will make professional organisations more democratic and representative. Their activities, role and importance need to be better recognized, by:

- Improving data collection on women and statistics, which should be gender disaggregated;
- Making research on impacts of policies and initiatives sensitive to gender issues; and
- Capacitating women to actively engage in professional organisations and decision-making, including for fisheries management decisions.

2. Improve women's working and living conditions

Working and living conditions of women in fisheries are dire. This makes them vulnerable, endangers their livelihoods, hampers their ability to innovate and their contribution to food security. OACPS members can improve their conditions by:

- Prioritizing investments in basic services and infrastructure, such as access to potable water, electricity, drainage and sanitary facilities at processing sites; access to market facilities; assistance in accessing credit, including from commercial banks; and training in market development, e.g., for exporting products. This will contribute to reduce post-harvest losses, and producing better quality processed products;
- Removing existing barriers to trade at national and regional levels, particularly stopping the harassment of women along trade routes (such as border controls) which cause delays and loss of goods; and
- Ensuring the security of settlement and working areas and investing in services and infrastructure that improve women living conditions and their families, such as decent housing, day care centres near processing sites, or training in the use of new technologies.

3. Promote innovations by women in artisanal fisheries and aquaculture

Women have introduced improved processing techniques, like ovens that prevent women from inhaling smoke or the use renewable energies (e.g., solar) so they do not contribute to deforestation. They are also developing artisanal fish farming to complement their supply of raw materials. OACPS states should help by:

- Supporting the purchase of innovative processing tools, like FTT ovens or solar fridges;
- Supporting women to access land and credit for necessary artisanal aquaculture equipment;
- Supporting participative research for the development of artisanal fish farming integrated with small-scale off-ground market gardening.



ANNÉE INTERNATIONALE DE
LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE
ARTISANALES
2022

Soutiennent

FEMMES DANS LA PÊCHE : 3 recommandations de la PA ACP

Les femmes sont indispensables à une pêche artisanale (PA) durable et à la sécurité alimentaire des populations ACP. Elles sont présentes à toutes les étapes des chaînes de valeur, le pilier des familles dans leurs communautés et un maillon essentiel pour acheminer le poisson jusqu'aux consommateurs.

Les pays de l'OACPS doivent envisager ces actions pour promouvoir le rôle des femmes dans la pêche artisanale :

1. Renforcer la participation des femmes aux processus de prise de décisions

Le travail des femmes est souvent peu reconnu et invisible. Cela accroît leur exclusion de la prise de décision. Leur participation accrue rendra les organisations professionnelles plus démocratiques et représentatives. Leurs activités, leur rôle et leur importance doivent être mieux valorisés en :

- Améliorant la collecte de données sur les femmes et des statistiques désagrégées par sexe ;
- Rendant la recherche sur l'impact des actions sensibles aux questions de genre ; et
- Améliorant les capacités des femmes de s'engager activement dans les organisations professionnelles et dans la prise de décision, y compris en matière de gestion de la pêche.

2. Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes

Les conditions de travail et de vie des femmes dans le secteur de la pêche sont précaires. Cela les rend vulnérables, met en danger leurs moyens de subsistance, freine leur capacité à innover et compromet leur contribution à la sécurité alimentaire. Les pays de l'OEACP doivent améliorer leurs conditions en :

- Donnant la priorité aux investissements dans les services et infrastructures de base, tels que l'accès à l'eau potable, à l'électricité, au drainage et aux installations sanitaires sur les sites de transformation ; l'accès aux marchés ; l'aide à l'accès au crédit, notamment auprès des banques commerciales ; et en formant les femmes à développer leurs marchés, p.ex., pour l'exportation de leurs produits. Ces mesures contribuent à réduire les pertes post-capture et à fournir des produits transformés de meilleure qualité ;
- Supprimant les entraves au commerce aux niveaux national et régional, en particulier en éliminant le harcèlement des femmes le long des routes commerciales (comme les contrôles aux frontières) qui entraînent des retards et des pertes de marchandises ; et
- Sécurisant des zones d'habitation et de travail, et investissant dans des services et infrastructures qui améliorent les conditions de vie des femmes et de leurs familles, comme des logements décents, des crèches à proximité des sites de transformation, des formations à l'utilisation des nouvelles technologies.

3. Promouvoir les innovations des femmes dans la pêche artisanale et l'aquaculture

Les femmes ont introduit des techniques de transformation améliorées, comme des fours qui les évitent d'inhaler la fumée ou l'utilisation d'énergies renouvelables (p.ex., solaire). Elles développent également la pisciculture artisanale pour compléter leur approvisionnement en matières premières. Les états de l'OEACP devraient les aider à développer et à populariser des techniques innovantes, notamment en :

- Soutenant l'achat d'équipements de transformation innovants (fours FTT, frigos solaires) ;
- Aidant les femmes à accéder à la terre et au crédit pour des équipements aquaculture artisanale ; et
- Soutenant la recherche participative pour le développement de la pisciculture artisanale intégrée au maraîchage hors-sol.